



# SOMMAIRE

Etat civil.....	p. 2
Mot du Maire.....	p. 3

## GESTION MUNICIPALE

• A la rencontre des habitants des hameaux .....	p. 4
• Agriculture, forêts et environnement.....	p. 5
• Urbanisme.....	p. 6-7
• Le captage et la distribution de l'eau potable.....	p. 8-9
• Partenaires institutionnelles.....	p. 10-11

## INTERCOMMUNALITÉ

• Un nouvel exécutif à la tête de la CCHC.....	p. 12
• Quelques actions de la CCHC.....	p. 13

## VIE QUOTIDIENNE

• Economie et commerce.....	p. 14
• La vie de nos écoles.....	p. 15
• Vie associative.....	p. 16-17
• Retour sur l'année 2023 en images.....	p. 18-21

## HISTOIRE

Vailly dans la tourmente de la Seconde Guerre mondiale.....	p. 22-27
--	----------

<b>LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE</b> .....	p. 28
---	-------



*Impatient, Amir n'a pas attendu la maternité  
pour pointer le bout de son nez.  
Il est donc né à Vailly, aux Charges d'en Bas !  
Et depuis, il fait le bonheur de ses parents,  
Inès et Alexandre.*

# ÉTAT *civil*

## NAISSANCES

### 2023

- Le 15 avril, Candice DUCRET,  
fille de Marc DUCRET et de Sophie BOUVIER, Marphoz.
- Le 03 juillet, Angélique MASTORINO,  
fille de Mathias MASTORINO et de Cécile FONTAINE, Sous La Côte.
- Le 21 août, Constance VIGUIER,  
fille de Simon VIGUIER et de Mélissa CHARLES, Sous La Côte.
- Le 11 octobre, Lyanna BLAIRE DUBUISSON,  
fille de Jordan BLAIRE et de Laura DUBUISSON, Sous La Côte.
- Le 16 novembre, Maël JACQUIER,  
fils de Anthony JACQUIER et Aurélia ESCANDELL, Sous La Côte.

### 2024 [1<sup>er</sup> semestre]

- Le 26 février, Eliott RAFFARD GARACCI,  
fils de Allan RAFFARD et de Marion GARACCI, Les Granges Bouvier.
- Le 10 mars, Aaron VIGNIER,  
fils de Rayan VIGNIER et de Emilie NOWAK, Les Charges d'en Haut.
- Le 24 avril, Lony BOUHEDDOUF,  
fils de Hadi BOUHEDDOUF et de Sophie TROUILHET, Canivet.
- Le 27 mai, Amir LE PRUNENEC,  
fils de Alexandre LE PRUNENEC et de Inès HAMANDI, les Charges d'en Bas.
- Le 14 juin, Sandy CHATELAIN,  
fille de Jérémy CHATELAIN et de Hélène ZUCCARELLI, Chef-Lieu.

## MARIAGES

### 2023

- Le 26 août, Frédéric MEYNET et Aline FAVRAT, Les Charges.
- Le 20 novembre, Frédéric MOLINA et Irène GORDEJUELA RUIZ, Sous La Côte.

### 2024 [1<sup>er</sup> semestre]

- Le 10 août, Sébastien MARET et Jessie CHIROUSE, Canivet.

## DÉCÈS

### 2023

- Le 21 janvier, Janine BOUVIER née FAVRE, Les Charges.
- Le 31 août, Jean-Claude TRABICHET, Marphoz.

### 2024 [1<sup>er</sup> semestre]

- Le 29 janvier, Maria TRABICHET née TRABICHET, La Côte d'en Bas.
- Le 11 février, Irène BONDAZ née DEGENÈVE, Le Lavouet.
- Le 18 mars, Rolande TRABICHET née MEYNET, Route de Plampéry.
- Le 15 mai, Marie-Thérèse TRABICHET née REY, Pimberty.
- Le 5 juin, Gérard TRABICHET, Canivet.



# EDITO

## mot du maire



©Van TISSEYRE Photographie

### POUR CONTACTER VOTRE MAIRIE

04 50 73 80 07

secretariat@vailly74.fr

[www.vailly74.fr](http://www.vailly74.fr)

Application Politeia

Facebook : mairiedevailly

### OUVERTURE DU SECRÉTARIAT AU PUBLIC

- LUNDI  
8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h
- MERCREDI  
8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 18 h

“ *Un printemps et un début d'été très pluvieux ont compliqué le travail tant des agriculteurs, des commerçants que des jardiniers.*

*Si la météo n'a pas été très clémente, nous pouvons toutefois relativiser car nous n'avons pas connu de problèmes de grande ampleur comme dans d'autres régions de France ou comme chez nos voisins suisses et italiens.*

*Le climat politique national a lui aussi été perturbé par des élections législatives inattendues dont les résultats mettent à mal l'organisation politique et constitutionnelle de la V<sup>e</sup> République. Dans ce contexte instable, la commune reste un repère qui rassure par sa proximité et sa capacité à être au service de tous, et c'est particulièrement vrai dans nos petites communes.*

*Ce lien entre élus et habitants, qui est au cœur de l'action municipale, a été conforté par les rencontres organisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 dans les hameaux. Les 7 réunions programmées nous ont permis de recenser des besoins propres à chaque village, de répondre aux questions, aux inquiétudes aussi. Nous avons également évoqué des dossiers communaux et intercommunaux qui font notre actualité.*

*Je remercie chacune et chacun pour ces échanges riches et intéressants qui font vivre la démocratie participative et qui nous donnent l'occasion de vérifier que notre commune est dynamique et qu'elle bénéficie d'un cadre de vie très appréciable. Nous savons que toutes les demandes ne peuvent pas être satisfaites par nos agents communaux, que les élus seuls ne peuvent résoudre tous les problèmes, mais collectivement nous pouvons agir, selon nos moyens, notre disponibilité et contribuer ainsi à embellir, entretenir, améliorer notre cadre de vie.*

*Les JO de Paris nous ont montré que la force du collectif pouvait rassembler une nation autour du sport et des valeurs de fraternité, de tolérance et de dépassement de soi. Que ces moments privilégiés ne soient pas qu'une parenthèse vite oubliée mais qu'ils nous encouragent à travailler et à participer ensemble à la qualité de vie et à la vitalité de notre village. Dans cet élan positif et constructif, je souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée !*

Yannick TRABICHET “

# LES ÉLUS À LA RENCONTRE DES HABITANTS DES HAMEAUX

*Au cours du 1<sup>er</sup> semestre, sept réunions publiques ont permis aux élus et aux habitants de se rencontrer et d'échanger.*

Le but de ces rendez-vous était de recenser les problématiques ou questionnements propres à certains secteurs. Parmi tous les sujets évoqués : le stationnement, la sécurisation des hameaux traversés par une route départementale, la visibilité sur les voies communales, la qualité de l'eau distribuée, l'entretien des fours banaux, le débroussaillage des chemins, l'érosion des berges du Brevon...



Les Excoffons et la Perrière



Pimberty, le Sage et le Feu



Rencontre à Canivet, Quart Charrière

Ces rencontres ont également permis aux élus d'apporter un éclairage sur certains sujets d'actualités :

- le Plan Local d'Urbanisme et les orientations communales en matière d'urbanisme
- les travaux à engager sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement, ceux sur la préservation de la ressource en eau dans les alpages
- le projet de bibliothèque et de reconstruction d'un hangar pour l'alambic et la batteuse au Chef-Lieu
- les finances communales.

Autant de sujets qui sont au cœur de l'action municipale et sur lesquels nous avons souhaité apporter des informations exactes et les plus exhaustives possibles.



Marphoz, Chez Perroux



Les hameaux de la Côte

# AGRICULTURE, FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

## TRAVAUX SUR LE CAPTAGE D'EAU DE PLANSUET

En 2022, un hydrogéologue avait été sollicité pour un pré-diagnostic sur le captage de l'alpage communal de Plansuet. Selon-lui, avec l'augmentation des périodes de sécheresse et l'abaissement de la nappe souterraine, il sera difficile de retrouver un débit suffisant pour alimenter les différents abreuvoirs.

La commune a donc engagé différents travaux afin d'assurer la pérennité de cet espace agricole et patrimonial. Les employés des services techniques ont nettoyé et réhabilité le captage. Par ailleurs, un système de récupération des eaux pluviales avec stockage dans des citernes adaptées a été mis en place.

Nos alpages sont des espaces fragiles et nous devons tout faire pour les préserver !



## RECONQUÊTE DE L'ALPAGE DE LA GRANGE NEUVE

En août dernier, la commune de Vailly a lancé une opération de reconquête de l'unité pastorale de la Grange Neuve pour la remise en valeur du pâturage. Ces travaux ont bénéficié de deux subventions de 8 072,75 € provenant du FEADER (Fonds européens agricoles pour le développement rural) et de la région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre du Programme de développement rural, soit une aide totale de 16 145,50 € pour un montant total des travaux estimé à 23 065 €.



## RENCONTRE AUTOUR DE LA FORÊT ET DE L'AGRICULTURE

Le 21 août dernier, Mme le Maire et les élus de la commission "environnement, forêt et cadre de vie" ont reçu en mairie différents acteurs institutionnels et associatifs du monde de la forêt et de l'agriculture afin d'échanger sur les problématiques actuelles et les projets de notre commune dans ces deux domaines : situation et gestion de la crise sanitaire liée aux attaques de scolytes sur les épicéas, mise en œuvre de documents de gestions durable pour nos forêts, création d'une association foncière pastorale, etc.

Des réunions d'informations, d'échanges et la constitution de groupes de travail avec ces partenaires, les élus mais aussi les propriétaires forestiers, les agriculteurs seront mises en place dans les mois à venir afin de répondre à l'ensemble de ces enjeux.

## LE CMJ À LA DÉCOUVERTE DES PLANTES INVASIVES

En présence de délégués du SIAC (Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais), à l'occasion du nettoyage des sentiers, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) a organisé un ramassage des déchets et un arrachage des plantes invasives dans la Forêt Ivre.

« Nous avons découvert deux plantes qui s'arrachent de façon différente et précise : la Balsamine de l'Himalaya et la Renouée du Japon.

La Balsamine de l'Himalaya : la Balsamine est indentifiable à sa tige haute 20 cm à 2 m et à ses fleurs rouges, roses ou blanches. Ses feuilles sont opposées sauf les supérieures qui sont verticillées (elles font le tour de la tige). Elle s'arrache à la main avec facilité. Pour la détruire complètement il faut ensuite la brûler.

La Renouée du Japon : la Renouée est reconnaissable à ses tiges rouges et ses feuilles tronquées à la base. Elle ne peut pas être arrachée à la main car elle se propage encore plus. Pour arracher cette plante nous devons investir dans de grands moyens économiques et mécaniques car il faut arracher toutes ses racines (elles sont très fines et très profondes) sans en laisser.

Lorsque nous arrachons ces plantes, il ne faut pas en laisser car elles se répandent à partir d'un tout petit morceau d'elles-mêmes (<1 cm), et envahissent la zone dans laquelle elles se trouvent, au détriment des espèces locales. »

*Le Conseil Municipal des Jeunes*





# PLUi-H

## URBANISME

### DÉCLARATION PRÉALABLE (DP) OU PERMIS DE CONSTRUIRE (PC) ?

Les autorisations d'urbanisme sont des formalités obligatoires, préalables à la réalisation de constructions nouvelles, de travaux sur constructions existantes, des changements de destination et des travaux d'aménagement (division de terrains, lotissements, aires de stationnement ...). Les travaux exécutés sans autorisation ou en méconnaissance des règles d'urbanisme constituent des infractions au Code de l'Urbanisme et aux règlements pris pour son application.

Le schéma ci-dessous présente globalement les différents travaux soumis à DP (Déclaration Préalable) ou à PC (Permis de Construire).

**Ce schéma n'a qu'un caractère indicatif, si vous avez un doute sur le type d'autorisation à déposer, il convient d'appeler le secrétariat de la mairie.**



#### **Abri de jardin (en zone U)**

Entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> Déclaration préalable  
Plus de 20 m<sup>2</sup> Permis de construire

#### **Changement menuiseries extérieures / Clôture**

Déclaration Préalable

#### **Extension d'un bâtiment (nouvelle pièces, garage, véranda ...) en zone U**

- Entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> :  
Déclaration Préalable  
- Plus de 20 m<sup>2</sup> : Permis de Construire

#### **Création, modification des ouvertures (fenêtres, portes)**

Déclaration Préalable

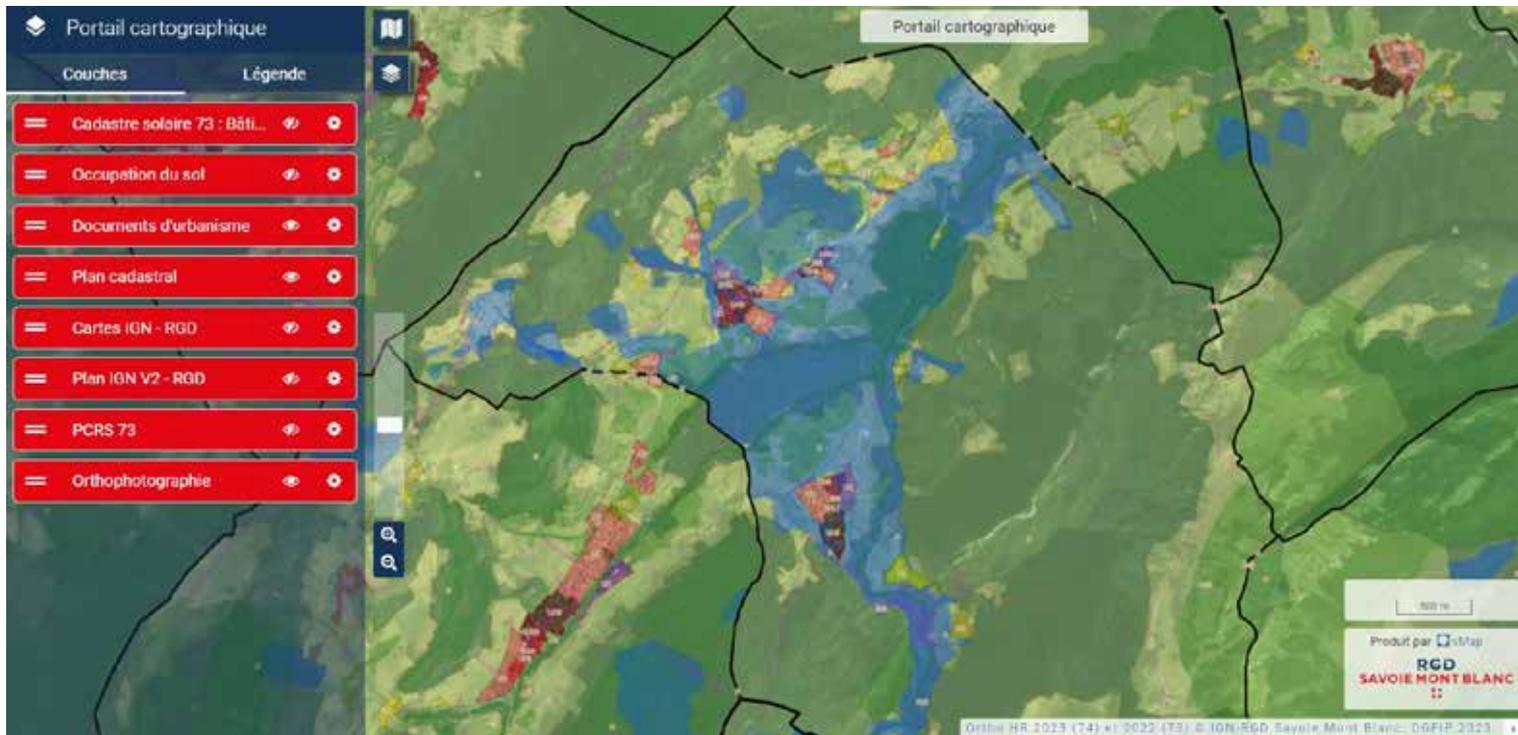
#### **Changement toit Fenêtre de toit, panneau photovoltaïque**

Déclaration Préalable

#### **Transformation de garage en habitat (sans modification de façade ou de structure porteuse du bâtiment)**

Déclaration Préalable quelle que soit la superficie

**Changement de destination  
+ travaux de modification de façade  
ou de structure porteuse du bâtiment**  
Permis de Construire



Le document d'urbanisme en vigueur sur le territoire du Haut-Chablais est le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-H) approuvé en septembre 2022. Ce document traduit le projet politique d'aménagement du territoire, porté par les élus des quinze communes qui composent la CCHC, pour les 20 ans à venir. Ce document de planification n'est pas figé, il évolue pour s'adapter à l'actualité des projets, aux nouveautés réglementaires et plus encore aux grands enjeux auxquels notre territoire doit faire face.

## L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

L'instruction des demandes est assurée par le service urbanisme de la communauté de communes du Haut-Chablais. Le coût d'instruction est pris en charge par la CCHC depuis la mise en œuvre du PLUi-H pour les communes concernées.

**MAIS LA COMMUNE RESTE LE PREMIER INTERLOCUTEUR POUR LE DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME.**

### Le rôle de la commune :

1. Informer les demandeurs
2. Enregistrer les demandes et assurer leur suivi
3. Transmettre les dossiers et avis du maire
4. Notifier au demandeur les lettres et décisions.

### Les missions du service instructeur de la CCHC :

1. Vérifier la complétude des dossiers,
2. Veiller à la conformité au regard des textes en vigueur,
3. Participer sur demande aux commissions d'urbanisme et échanger avec les demandeurs
4. Assurer une aide à la décision auprès du maire.

**La décision demeure de la responsabilité et de la compétence du maire. Le service instructeur propose et la commune valide.**

## AVANT-PROJETS ET CONCERTATION

Dans le cadre d'avant-projets, des rendez-vous peuvent être proposés avec l'architecte Conseil du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) à l'initiative :

- Des élus
- Des instructeurs
- Des pétitionnaires

### LE CAUE, UNE MISSION AU SERVICE DE L'INTÉRÊT COMMUN

Aux côtés des élus et des services instructeurs, les architectes et paysagistes conseil participent à l'effort de qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets en prenant en compte les spécificités de chaque lieu. Leur intervention se situe en amont des demandes d'autorisation d'urbanisme. Elle est organisée en partenariat avec la CCHC et a lieu dans le cadre de permanences tenues régulièrement.

Notre territoire de montagne est riche de diversité architecturale à préserver et mettre en valeur. Ce conseil gratuit permet également d'anticiper les contraintes et difficultés réglementaires, et de présenter la vision d'aménagement des élus aux administrés.

### DES LIENS UTILES POUR FACILITER VOS DÉMARCHES

- Pour faire sa demande d'autorisation d'urbanisme en ligne : <https://pu.rgd.fr/#/074287/connexion>
- Pour connaître le zonage du PLUi-H de la commune de Vailly : [geoportail-des-savoie.org](http://geoportail-des-savoie.org) (onglet documents d'urbanisme)

# LE CAPTAGE ET LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE



Source <https://www.services.eaufrance.fr/commune/74287>

A la source, l'eau ne coûte rien mais une fois captée, stockée, traitée, transportée et distribuée, elle atteint un coût de revient qui doit être supporté par les usagers.

## Les chiffres-clé pour la commune de Vailly

- Location compteur : 7,92 € HT par compteur
- Prime fixe : 35,25 € HT par compteur
- Prix du mètre cube d'eau potable : 2,22 € HT
- Prix du mètre cube d'eau assainie : 1,56 € HT
- Eau à usage agricole :
  - Consommation comprise entre 0 et 300 m<sup>3</sup> : 2,22 € HT le m<sup>3</sup>
  - Consommation au-delà de 300 m<sup>3</sup> : 0,70 HT le m<sup>3</sup>
- Linéaire de canalisations service public d'eau potable pour la commune de Vailly : 19,1 km au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce réseau dessert 1043 habitants (491 abonnés).
- Eaux traitées achetées : près de 1000 m<sup>3</sup> chaque année auprès de la commune de Lullin pour le hameau du Feu et auprès de la commune de Bellevaux pour le hameau des Plagnes.

## Ressources et implantation

- Captage de la Grise (captage principal de la commune)
- Captage de la Joux (Le Lavouet)
- Captage des Granges Bouvier
- Captage de la Mollietaz (la Côte)

## LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX FUITES D'EAU APRÈS COMPTEUR

Des dispositions permettent de rendre uniforme, sur le plan national, les droits des usagers domestiques des services d'eau et d'assainissement en cas de fuite d'eau après compteur et ce, quel que soit leur lieu de résidence (loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit).

Les modalités de plafonnement de la facture, appelées "l'écrêtement", ont été mises en place par le décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur. La facture d'eau potable du consommateur est donc de fait plafonnée en cas de fuite d'eau. Ce décret est entré en vigueur le 27 septembre 2012.

### Que signifie "l'écrêtement" ?

L'écrêtement est un droit prévu par la loi qui permet de ramener le volume d'eau facturé à un volume d'eau normal et raisonnable en relation avec la consommation habituelle de l'abonné. En clair, il s'agit de retirer la partie excédant le double du volume d'eau moyen consommé. A ne pas confondre avec la remise gracieuse qui n'est qu'une faveur consentie.

### Qu'est-ce qu'une augmentation anormale du volume d'eau ?

" Une augmentation du volume d'eau consommé est anormale si le volume d'eau consommé depuis le dernier relevé excède le double du volume d'eau moyen consommé par l'abonné ou par un ou plusieurs abonnés ayant occupé le local d'habitation pendant une période équivalente au cours des trois années précédentes ou, à défaut, le volume d'eau moyen consommé dans la zone géographique de l'abonné

dans des locaux d'habitation de taille et de caractéristiques comparables » (article L. 2224-12-4, III bis, du Code général des collectivités territoriales).

**ATTENTION** Ne sont pas prises en compte les augmentations de volume d'eau consommé dues à des fuites sur les appareils ménagers et les équipements sanitaires ou de chauffage.

## LA COLLECTE ET L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Deux types d'assainissement sont présents sur notre commune :

- L'assainissement individuel contrôlé par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) compétence de la CCHC.
- L'assainissement collectif concerne les secteurs de la Côte, Sous-La-Côte et Chef-Lieu reliés à la STEP de Sous-la-Côte d'un côté, et une partie du Lavouet reliée à la STEP du Lavouet de l'autre.

Le service public d'assainissement collectif dessert 525 habitants au 1/01/2023.

**Les suivis de performance font l'objet de contrôles mensuels et de plusieurs visites annuelles.**

### STEP DE SOUS LA CÔTE

Sous la Côte, cet équipement de type filtre, collecte les eaux usées des hameaux de la Côte et de Sous-la-Côte. Il permet de traiter une charge de pollution de 350 équivalents habitants.

La commune de Vailly travaille à l'amélioration de la qualité de traitement des effluents sur la station d'épuration de Sous la Côte. Plusieurs essais ont été réalisés en 2022 pour chercher à optimiser le fonctionnement de la STEP en terme de traitement. Le suivi a été poursuivi en 2023 avec notamment une augmentation du nombre de bilan 24 h sur l'année et la mise en place d'un suivi en continu des débits entrants et sortants. L'étude réalisée en 2023 a permis de mettre en avant une surcharge organique et hydraulique du système de traitement avec, entre autres, d'importantes entrées d'eaux claires parasites à l'intérieur même de l'installation.

La croissance démographique de la commune au regard du PLUi viendra accroître ce phénomène avec une population totale raccordée estimée à l'horizon 2041 à 600 EH. Un agrandissement de la station de traitement sera nécessaire pour permettre de traiter l'ensemble des effluents récoltés par le réseau.

### STEP DU LAVOUE

La commune gère et exploite ce réseau d'assainissement collectif qui représente un linéaire de 1,29 km en séparatif. Le réseau collecte une partie des eaux usées du hameau du Lavouet. La station d'épuration du Lavouet de type filtres plantés de roseaux, a été mise en service en juin 2003. Elle permet de traiter une charge de pollution de 200 équivalents habitants.

**Le 1<sup>er</sup> janvier 2026, les compétences EAU et ASSAINISSEMENT COLLECTIF doivent être transférées à la CCHC.**



### Evolution du prix du service d'eau potable et d'assainissement

Prix au 1er janvier de l'année N+1, en Euros TTC/m³



**NE JETEZ RIEN DANS LES TOILETTES**

Lingettes, masques, protections périodiques, cotons-tiges, gants, rouleaux de papier wc..., même dits biodégradables, se jettent à la poubelle.

Ces gestes inappropriés ont des conséquences non négligeables :

- bouche les canalisations et détériore votre système sanitaire
- besoin d'appeler un professionnel pour un dépannage coûteux
- bloque l'entrée des stations d'épuration et autres ouvrages
- pollue l'environnement

**ASSAINISSEMENT, AYONS LES BONS RÉFLEXES TOUS ENSEMBLE, CHANGEONS NOS HABITUDES !**

Plus d'informations sur [www.slarp.fr](http://www.slarp.fr)

# PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

**haute savoie**  
Le Département

 **La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## AMÉNAGEMENT DU PARKING RELAIS "PLACE DE LA VOGUE"

Afin de structurer et aménager une aire de stationnement pérenne, destinée au co-voiturage et à la multimodalité, la commune de Vailly a confié, dès 2019, une étude au Cabinet C2i. Le projet proposé comprenait la réalisation de 48 places de stationnement + 1 PMR et la requalification paysagère de la place.



Avec ces travaux, la commune de Vailly a souhaité :

- Répondre aux enjeux de mobilité définis dans le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Haut-Chablais.
- Conforter son rôle de centralité au carrefour du RD 22 et RD 26
- Développer et faciliter l'offre de stationnement pour :
  - Encourager le co-voiturage avec un parking visible et accessible
  - Permettre l'accès aux transports en commun, l'arrêt de bus de la ligne interurbaine Y03 est situé dans le périmètre immédiat de l'aire de stationnement.
  - Encourager les modes de transport doux, chemin piétonnier desservant école, mairie, commerces, site Géoparc ...

**Ces travaux ont été soutenus financièrement par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes.**

Le montant des dépenses retenues pour cette opération est de 78 162 €, la subvention s'élève à 39 081 €.



Notre parking relais "Place de la Vogue" a été ajouté à la liste des points relais du service MOV'ICI.



Au-delà des longs trajets, il n'est plus pensable aujourd'hui d'utiliser un véhicule polluant tous les jours sans le mutualiser et partager ainsi ses trajets courtes distances. Avec MOV'ICI, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'engage en faveur du covoiturage et complète son offre de mobilité au cœur des territoires. Ce service public de proximité, gratuit, permet de se déplacer partout et quand on veut : pour aller au travail, pour rendre visite à des amis, pour aller au festival d'à côté : **covoiturons local !**

**Rendez-vous sur :**

<https://movici.auvergnerhonealpes.fr/> /  
Application également disponible sur l'App store et Google play

## INSTALLATION DE NOUVEAUX ABRIBUS

*Depuis l'an dernier, de nouveaux abribus ont été installés au Chef-Lieu, Sous-la-Côte, à Pimberty et aux Charges.*

Cet investissement a été réalisé en partenariat avec la Région Auvergne Rhône-Alpes qui a financé à hauteur de 80 % la réalisation des dalles et a fourni les abribus.



Abribus Pimberty



Abribus Les Charges

## CERD DE VAILLY

En février 2023, les agents du CERD de Vailly ont essayé un Syn Trac sur la route de la Buchille. C'est une nouvelle catégorie de véhicule à usage multiple, équipé pour l'occasion d'une étrave Villeton.



CERD Vailly

LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE :

## PREMIER PARTENAIRE INSTITUTIONNEL ET FINANCIER

DES COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS.

Avec le Contrat départemental d'avenir et de solidarité (CDAS), le Conseil départemental aide financièrement ses collectivités à investir. Pour le Canton de Thonon, nos conseillers départementaux, Patricia Mahut et Richard Baud, réunissent les maires une première fois en début d'année pour recenser leurs besoins.

En juillet, une seconde réunion s'est déroulée à Armoiy en présence de Martial Saddier, président du Conseil départemental, pour lister la répartition des 1 150 000 € d'aides attribuées à notre canton.



CDAS 2024

En ce qui concerne la commune de Vailly, les projets financés en 2024 sont les suivants :

- 64 000 € pour la reconstruction d'un hangar (destiné à l'alambic des Hermones ainsi que la batteuse du Chef-Lieu) et l'aménagement de ses abords
- 15 000 € pour l'acquisition d'un véhicule 4X4 pour nos employés communaux.

Rappel : en 2023, la commune avait bénéficié d'une **aide de 15 000 €** pour l'achat de mobilier et de matériel informatique pour la Mairie-Ecole.

# INTERCOMMUNALITÉ



## UN NOUVEL EXÉCUTIF POUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-CHABLAIS

Après l'élection de Jean-François BERGER comme nouveau maire de Morzine, les élus communautaires des 15 communes de la CCHC se sont retrouvés à Reyvroz le 26 mars dernier afin de renouveler l'exécutif.

A l'issue du scrutin, Yannick TRABICHET est devenue la nouvelle présidente de la Communauté de communes du Haut-Chablais. Elle est notamment en charge du personnel et des finances.

« Ma candidature n'est pas celle du bouleversement, mais celle de la stabilité, de la cohésion. Je suis animée par un seul objectif, servir l'intérêt général, en veillant à la complémentarité et à la solidarité de notre territoire. Je souhaite que nous nous recentrions sur nos compétences, sans faire d'ingérence dans les affaires communales. Je propose une gouvernance qui favorise le débat et l'ouverture, non seulement au sein du bureau, mais dans les commissions, à l'identique de ce que j'ai pu proposer dans le cadre du PLUi-H. »



### EXÉCUTIF 2024 – 2026



**Yannick TRABICHET**

Présidente

Finances - Personnel - Communication  
Volet finance du transfert eau & assainissement

#### VICE - PRÉSIDENTS



**Philippe VINET**

1er vice-président  
Aménagement du territoire  
Urbanisme  
Volet technique du transfert eau & assainissement



**Christophe MUTILLOD**

2ème vice-président  
Développement économique



**Jean-Claude MORAND**

3ème vice-président  
Déchets & SPANC



**Jean-Louis VUAGNOUX**

4ème vice-président  
Équipements  
&



**Gérald LOMBARD**

5ème vice-président  
Petite enfance - Social  
Santé - Solidarités



**Sophie MUFFAT**

6ème vice-présidente  
Transports & Mobilité



**Maryse GRENAT**

7ème vice-présidente  
Culture & Patrimoine



**Henri-Victor TOURNIER**

8ème vice-président  
Environnement & Ruralité



**Jean-Claude DENNE**

9ème vice-président  
GEMAPI & Sentiers

#### CONSEILLERS DÉLÉGUÉS



**Jean-François BERGER**  
Habitat



**Jean-François MUFFAT**  
Offices de tourisme communautaires



**William CHALENCON**  
Agriculture



**Jean-François MENOUD**  
Transition énergétique

#### AUTRES MEMBRES



**Laurent HAUTEVILLE**



**Rémy VUATTOUX**

# LA MICRO-FOLIE, UNE PLATE-FORME CULTURELLE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Afin de lutter contre les « zones blanches culturelles », les Micro-Folies, dispositifs culturels innovants, sont déployées depuis 2018 sur le territoire national et dans le monde. Celle du Haut-Chablais, financée par la Communauté de communes du Haut-Chablais et subventionnée par le Ministère de la culture, a été inaugurée le 16 septembre 2023 à l'Abbaye d'Aulps.



## Des contenus pour tout type de public

Concrètement, la Micro-Folie est un dispositif (fixe ou itinérant) qui propose des contenus culturels, ludiques, pédagogiques ou technologiques à tout type de public. C'est un véritable musée numérique qui permet à chacun de découvrir, en très haute définition, les œuvres réunies par les établissements partenaires.

Toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur. Il suffit d'une salle équipée de chaises et d'un grand écran (qui permet d'exposer virtuellement un tableau, une œuvre d'art), dans laquelle le matériel nécessaire est déployé : tablettes (à la disposition de chacun pour consul-

ter plus en détail les œuvres), système de sonorisation, casques de réalité virtuelle, mallettes pédagogiques et le tour est joué. Les visiteurs sont guidés par un médiateur chargé d'animer l'expérience. La visite peut être libre, chacun suit sa propre navigation entre l'écran et sa tablette, ou guidée en mode conférencier.

## Déploiement dans les villages

Depuis son inauguration, la Micro-Folie se déplace donc dans les villages de la Communauté de communes du Haut-Chablais, en partenariat avec les musées, les écoles de musique, les bibliothèques ou les associations socio-culturelles. Elle s'installe dans un lieu, déploie le grand écran, la régie et les 15 tablettes à disposition du public ; ce matériel est acheminé dans les flycases, transportées dans un véhicule dédié, qui sert également à la navette de circulation des documents des bibliothèques.

A l'avenir, la Micro-folie pourra proposer des conférences, des ateliers-jeux, des projections de concerts ou de spectacles vivants, des ateliers avec les casques à réalité virtuelle. Elle restera soit pour quelques heures, ou même quelques jours. Tout reste, pour l'instant, à imaginer...



Le 23 mai 2024, une soirée de présentation de la Micro-folie a réuni une vingtaine de personnes à la salle des fêtes de Vailly autour du thème « les femmes artistes ».

# AGIR EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Dans le cadre de sa stratégie de réduction des déchets, la CCHC souhaite permettre à ses habitants et à ses résidents secondaires de trier et de valoriser leurs biodéchets localement, en permettant un retour au sol au plus près de leur lieu de production. Une campagne de distribution de composteurs a donc été lancée au mois de juillet dernier, pour les particuliers et pour les habitats collectifs.

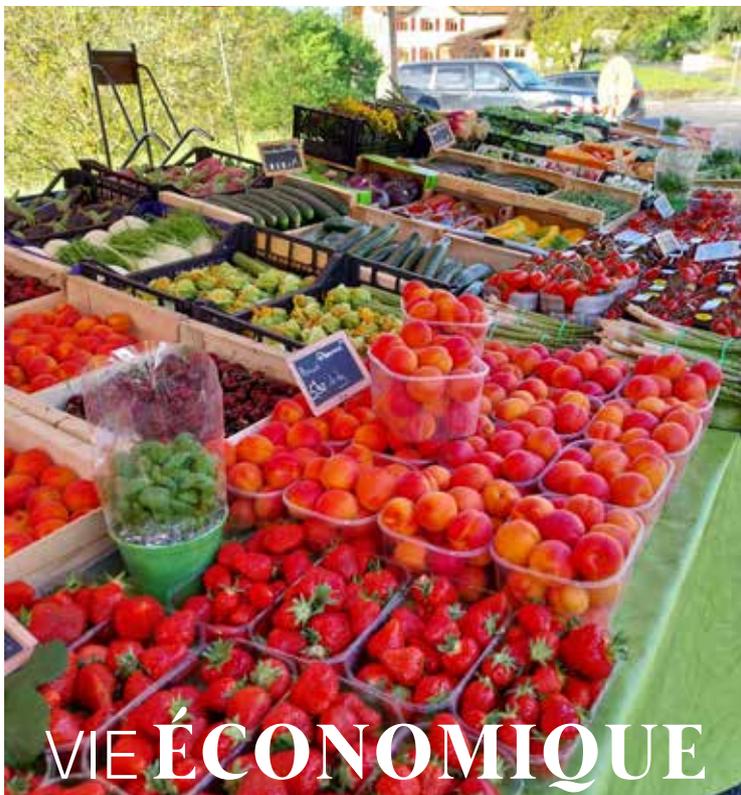
A la fin du mois d'août, 40 composteurs individuels ont déjà été commandés et livrés dans la vallée du Brevon.

Mais il est encore possible d'en réserver auprès du service Prévention et Gestion des Déchets, au tarif préférentiel de 30 € (1 composteur, 1 bio-seau et 1 mélangeur).

Toutes les informations sont sur le site Internet de la CCHC : <https://www.cc-hautchablais.fr/Les-biodechets>

Envoyez dès à présent la fiche de réservation remplie, un rendez-vous sera ensuite fixé pour le retrait du composteur : [https://www.cc-hautchablais.fr/.../fiche\\_de\\_reservation...](https://www.cc-hautchablais.fr/.../fiche_de_reservation...)





# VIE ÉCONOMIQUE

## Auberge communale « le Billiat »

La commune de Vailly recherche un nouveau gérant pour l'exploitation de son restaurant "Le Billiat".

Date limite de dépôt du dossier de candidature : vendredi 11 octobre 2024 - 17h



### Retrait du dossier de candidature :

- sur demande en mairie durant les horaires d'ouverture
- par voie électronique via [mairievailly@wanadoo.fr](mailto:mairievailly@wanadoo.fr)
- par téléchargement sur le site de la commune : <https://vailly74.fr/.../Appel-a-projet-Auberge-communale>



## Marché estival

Cette année, notre marché hebdomadaire rencontre un vif succès. Entre mai et octobre, chaque samedi matin, commerçants, producteurs et artisans apportent des saveurs et des couleurs sur la place du Billiat.

Notre auberge communale propose également des plats à l'emporter et des menus spéciaux, le tout dans une ambiance musicale et conviviale.

# VIE DE NOS ÉCOLES

## CLASSE DE MER

**40 élèves de l'école élémentaire en classe de mer à Taussat.**

Du 30 mai au 7 juin dernier, une quarantaine d'élèves de l'école élémentaire a eu le bonheur de partir en classe de mer à Taussat, dans le bassin d'Arcachon.

Il a fallu 24 heures de trajets en bus aller-retour pour permettre aux enfants de rejoindre cette aventure. Au programme : pêche à pied, visite du phare du Cap Ferret et d'un parc à huitres, découverte de la réserve ornithologique du Teich, randonnées à vélo et pratique de la voile en catamaran, sans oublier l'escalade de la dune du Pilat ! Pour Mathilde Richard et Christine Descloitre, les deux enseignantes à l'origine de ce projet, l'organisation de cette expédition n'a pas été de tout repos : lourdeur administrative, hausse des prix, baisse des budgets, etc.. Mais elles ne se sont jamais découragées !

Outre le soutien financier de la mairie (80 € par élève), du département et de l'APE de Vailly, de nombreuses actions ont été menées afin de réduire la participation des familles (160 € par enfant). Ainsi, elles ont tout d'abord organisé une collecte en ligne par le biais de la trousse à projets qui a permis de récolter près de 2 000 €. Par ailleurs, depuis septembre 2023, elles ont surtout organisé pas moins de dix actions d'autofinancement : vente de lasagnes, de pains au chocolat, d'articles de Noël, de tartiflettes ou encore de friandises lors de la vogue de Vailly. Ce sont donc plus de 5 000 €, sur un coût global avoisinant les 28 000 €, qui ont été trouvés pour boucler le budget.

À noter tout de même que ces actions chronophages se sont déroulées en dehors du temps scolaire habituel. « Ce qui nous a le plus motivés c'est de permettre aux élèves de pratiquer des activités différentes, de découvrir la mer (certains enfants n'ont pas la possibilité de partir aussi loin).

Nous avons voulu le faire également pour avoir un contact différent avec les enfants et créer une cohésion de groupe, tout en abordant l'autonomie de chaque enfant », explique Mathilde qui est aussi directrice de l'école.

« Elles y ont mis du temps, du talent et du cœur », aurait pu chanter Jean-Jacques Goldman, en faveur de ces enseignants qui, à l'instar de Mathilde et Christine, consacrent beaucoup plus que leur temps de travail pour permettre aux élèves de vivre ce genre d'expériences et installer pour longtemps des étoiles (de mer) plein la tête.

*D'après Nicolas Matysiak, parent d'élève et accompagnateur.*

Les élèves de CE2, CM1 et CM2, avant de gravir les 258 marches du phare du cap Ferret pour profiter de la vue à 360 degrés sur le bassin d'Arcachon.



## CANTINE INTERGÉNÉRATIONNELLE

La commune de Vailly souhaite expérimenter une nouvelle formule pour son service de cantine scolaire en faisant appel à des seniors autonomes afin de développer un lien intergénérationnel.

Si vous avez du temps libre et envie de vous investir auprès des enfants, n'hésitez pas à prendre contact avec le secrétariat de mairie au 04 50 73 80 07 ou par mail à [mairievailly@wanadoo.fr](mailto:mairievailly@wanadoo.fr)  
Plus d'infos : [www.vailly74.fr](http://www.vailly74.fr)

## DU CÔTÉ DE L'ÉCOLE MATERNELLE DU VAL D'HERMONE

Au début du printemps 2023, des travaux paysagers ont été réalisés par l'entreprise Bidal Paysage à l'école maternelle du Val d'Hermone. Les bordures situées au niveau de l'entrée ont été réaménagées avec de nouveaux massifs. Trois arbres fruitiers et un érable ont été plantés dans la pelouse de la cour. Des framboisiers et des muriers ont pris place dans le jardin pédagogique.

Dans le cadre de leur projet pédagogique sur les arbres, les élèves ont suivi avec attention les différentes étapes de ces plantations.

Ces travaux ont été entièrement financés par le SIVU du Val d'Hermone (Lullin, Reyvroz et Vailly).





## LE COMITÉ DES FÊTES

*L'an dernier, la fête de la Buchille fêtait ses 40 ans, une belle occasion de retracer le chemin parcouru par l'association qui en est à l'origine : le Comité des fêtes de Vailly ! Petit retour en arrière...*

Nous sommes en 1983, Roger Frézier, maire de Vailly, souhaite dynamiser la période estivale. Il s'entoure alors de toute une équipe particulièrement motivée et fonde le Comité des fêtes. Son objectif : organiser une grande fête de l'alpage à la Buchille. Des tables, quelques bancs, et un podium pour accueillir l'Union instrumentale, les accordéonistes et autres groupes folkloriques : la première édition est un véritable succès. Ainsi, d'année en année, cette manifestation ne va cesser de se développer. Les équipements sommaires des premiers temps sont progressivement remplacés par du matériel plus adapté : chapiteaux, bar, remorques frigorifiques, groupes électrogènes... Du côté des animations, on vient de tout le Chablais pour déguster la délicieuse soupe à l'ancienne que préparaient Pierre et Margueritte Morel-Chevillet. On reproduit les scènes et les activités d'autrefois : emmontagnée, travail du bois, fabrication du beurre et des bricelets, etc. Des jeux sont proposés pour les enfants. Aujourd'hui, la fête de la Buchille est devenue un événement incontournable de l'été chablaisien, avec plus de 700 repas servis sur deux jours et de très nombreux visiteurs.

Par ailleurs, durant cette période, le Comité des fêtes a élargi ses activités : tournois de foot inter-société sur le stade de Sous-la-Côte, concours de pétanque, passage du Père Noël, soupe à l'oignon du Nouvel an, carnaval, emmontagnée... Il apporte son aide à d'autres associations : Union Instrumentale, Associations de Parents d'Elèves, trails de la vallée du Brevon. Bien entendu, pour mener à bien l'ensemble de ces actions, l'association peut compter sur l'aide de nombreux bénévoles. Il est important de préciser que les bénéfices générés par ces manifestations sont réinvestis dans du matériel disponible pour les autres associations communales et inter-communales, utilisés pour proposer des événements gratuits ou reversés à des associations caritatives comme l'AFM Téléthon ou les Virades de l'Espoir.

Actuellement, le Comité des fêtes de Vailly est présidé par Julien Mercier-Gallay et Nicolas Meynet. Il compte une trentaine de membre actifs, de 16 à 70 ans. Depuis plus de 40 ans, il a su fédérer autour de lui, des hommes et des femmes, des jeunes et des moins jeunes autour d'un même état d'esprit : continuer d'entretenir le « bien vivre ensemble » dans un esprit intergénérationnel.



La fête de la Buchille en 1983



1993



2022



## LA R'MIZE, KÉSAKO ?

En 2018, des associations veulent inventer un concept de consommation sobre. L'idée est de proposer une offre de produits issus des déchetteries, soigneusement triés, réparés ou transformés et revendus à petit prix. Après une année d'échanges avec des citoyens et les trois communautés de communes du Chablais, une association est créée en 2019 et le modèle est né : un site qui regroupe trois ateliers-chantiers d'insertion qui traitent des objets collectés en déchetteries, une fabrique, une boutique, un tiers-lieu et une épicerie sociale. Enfin, en octobre 2022, la R'mize ouvre ses portes au grand public.

Dans la boutique de 500 m<sup>2</sup>, les clients peuvent découvrir une offre de seconde main de qualité, réparée et contrôlée, ainsi que des créations avec des matériaux récupérés. Toujours à petits prix, afin de rester accessible à tous.

Le tiers-lieu est un espace de partage et de lien social, dédié aux valeurs éco-responsables et solidaires. Des ateliers participatifs ou informatifs y prennent vie, ainsi que des moments plus festifs, comme des concerts, du théâtre, ou encore des spectacles.

Tous les derniers samedis du mois, les bénévoles du Repair Café Chablais proposent aussi, gratuitement, leur aide à la réparation de tout objet. Le concept est simple : on répare ensemble plutôt que de jeter et racheter.

*« Notre objectif est de déployer une économie locale, circulaire, sociale et solidaire. Nous aidons des personnes à revenir dans le monde du travail, grâce aux ateliers-chantiers d'insertion. À ce titre, nous employons environ 35 personnes. »*

Les ateliers assurent le tri et la transformation et sont organisés de la manière suivante :

- La Ressourcerie pour la collecte, le tri et la répartition (Chablais Insertion pour les meubles, la décoration, et l'Atelier Re-Née, pour les équipements électriques, les jouets, la puériculture et les articles de sport).
- L'épicerie sociale Aiders collecte l'alimentaire directement auprès de ses donateurs.

Depuis septembre 2023, la R'mize organise également des ateliers sensibilisation à l'économie circulaire à destination des scolaires, des associations, des entreprises, ou tout simplement auprès des particuliers. Un catalogue pédagogique est disponible sur demande ou en ligne, sur leur site internet.

### En chiffres, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

- 91,5 tonnes de matériel collectés
- 5 459 adhérents

### Informations pratiques :

Vous souhaitez faire un don d'objets (hors gros meubles et gros électroménager) ? Rendez-vous en déchetterie ; nos valoristes seront là pour trier avec vous :

- Bons-en-Chablais, le lundi, de 9h30 à 11h45, et de 14h à 16h30
- Thonon-les-Bains et Sciez, le mercredi, de 9h30 à 11h45, et de 14h à 16h30
- Lugrin, le jeudi, de 10h à 11h30, et de 14h à 16h30
- Douvaine, le vendredi, de 9h30 à 11h45, et de 14h à 16h30
- Vinzier, le vendredi, de 10h à 11h30, et de 13h30 à 16h30

Jours et horaires d'ouvertures de la boutique et du tiers-lieu :

- Mardi, mercredi, vendredi, samedi : 10h-18h
- Lundi, jeudi, dimanche : Fermé



Toute la programmation de la R'mize : [www.larmize.org](http://www.larmize.org)

Informations et contact : 19 Route Impériale - 74200 Anthy/Léman - 04 58 64 02 05 - [communication@larmize.org](mailto:communication@larmize.org)



# RÉTROSPECTIVE 2023

## CÉRÉMONIE DES VŒUX ▲

**Janvier.** Le 14 janvier, après deux années d'interruption en raison de la crise sanitaire, notre commune a renoué avec la traditionnelle cérémonie des vœux en présence des habitants, commerçants, représentants des entreprises et des associations, de la gendarmerie, des sapeurs-pompiers, sans oublier les nombreux élus et les membres du CMJ.

## TÉLÉTHON

**Janvier.** Le 20 janvier, lors de son assemblée générale, le Comité des fêtes a remis un chèque de 650 € à André Touati, coordinateur du Téléthon pour la Haute-Savoie.



## Février.

Le 13 février, le Conseil municipal s'est réuni pour la toute première fois dans la nouvelle salle du Conseil et des mariages en présence de représentants du CMJ.



## CARNAVAL

**Février.** Le 18 février, c'était jour de carnaval ! Le char du Comité des fêtes s'est élancé du côté des Plagnes, des Charges et du Lavouet, avec un petit détour chez nos amis de Lullin. Le CMJ quant à lui, organisait une après-midi « jeux de société » intergénérationnelle. Et pour terminer en beauté et en musique, l'Association des Parents d'Elèves a rassemblé petits et grands autour d'un grand jeu musical et d'un karaoké à la salle des fêtes.



## CONCERT D'ORGUE ET INSTRUMENTS

**Mars.** Le 12 mars, les Amis de l'orgue de Vailly ont invité l'ensemble Watteau pour un concert d'orgue et instruments. Durant plus d'une heure, les quatre musiciennes ont fait voyager le public dans l'univers magique de la musique baroque européenne du XVIIIème siècle.



## CARNAVAL D'AMANCY

**Mars.** Le 18 mars, les musiciennes et musiciens de l'Union instrumentale ont mis le feu au traditionnel carnaval d'Amancy.



## VOGUE DE LA SAINT-GEORGES

**Avril.** Les 29 et 30 avril, la Vogue de la saint Georges a littéralement hypnotisé le public !



## CÉRÉMONIE DU 8 MAI

### Mai

Le 8 mai, à l'issue de la commémoration de la victoire de 1945, Marguerite Morel-Chevillet et Michèle Lyardet ont reçu la médaille et le diplôme du mérite de l'Union Nationale des Combattants. Cette distinction permet de les remercier pour leur implication au service de la section des anciens combattants AFN de Vailly.





### CMJ

**Juin.** Le Conseil municipal des jeunes ne craint pas la pluie pour agir en faveur de l'environnement.



### INAUGURATION DE LA MAIRIE ÉCOLE ▲

**Septembre.** Le 23 septembre, une journée historique pour notre commune : l'inauguration de la mairie école suite aux importants travaux de réhabilitation.



### GUINGUETTE

**Juillet.** Le 3 juillet, ambiance guinguette cette année pour le repas des plus 65 ans. Les membres de la commission des affaires sociales et solidarités ont accueilli une soixantaine de convives à la salle des fêtes sous les airs enjoués de "l'Echo de l'Alpe".



### TOUR DE FRANCE

Le 15 juillet, le Tour de France a une nouvelle fois traversé notre village : un événement qui a rassemblé de nombreuses personnes autour des animations proposées par le Comité des fêtes, l'Association des parents d'élèves et la Becca aux filles du côté du Lavouet.



## OCTOBRE ROSE

**Octobre.** A l'occasion d'octobre rose, la commission des affaires sociales et solidarités et le Conseil municipal des jeunes ont mis de la couleur au Chef-Lieu. Par ailleurs, dans le cadre de l'opération « les mèches du cœur » ils ont tenu plusieurs stands lors de la marche rose organisée à Hirmentaz, le dimanche 15 octobre : présence de coiffeuses pour effectuer des coupes, récolte des dons, « pink bar » et petite restauration. Au total, plus de 160 dons de mèches ont été récoltés. Bravo !



## 100 BOUGIES

**Novembre.** Les 11 et 12 novembre, notre doyenne Hélène Morel-Vulliez a soufflé les 100 bougies de son gâteau d'anniversaire entourée par sa famille, ses amis et voisins ainsi que Mme. le Maire.



## PLACE DU VILLAGE ▼

**Décembre.** Le 27 décembre, ambiance conviviale avec Jean-Noël Deparis et son émission « La place du village » consacrée à l'alambic des Hermones piloté par Sylvain Bel et Jean-Marc Bidal.



# VAILLY DANS LA TOURMENTE DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

*L'année 2024 marque le 80<sup>e</sup> anniversaire de la Libération, l'occasion de se replonger dans les heures sombres et douloureuses de notre village au cours de la Seconde Guerre mondiale*

## LE CONTEXTE

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, l'Allemagne nazie envahit la Pologne. Deux jours après, le Royaume-Uni et la France lui déclarent la guerre. C'est le début de la « drôle de guerre », une période comprise entre septembre 1939 et mai 1940 sans combats sur le front de l'Ouest. Le 10 mai 1940, sur ordre d'Hitler, les généraux allemands lancent la Blitzkrieg, une offensive éclair sur la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la France. En seulement trois semaines, notre pays semble complètement anéanti.

Le 22 juin 1940, le maréchal Pétain, nouveau Président du Conseil, signe un armistice avec l'Allemagne. Après avoir obtenu le vote des pleins pouvoirs le 10 juillet 1940, il met en place un nouveau régime, l'État français, installé à Vichy, et s'apprête à rentrer dans la voie de la collaboration.

Dès le 18 juin 1940, l'armistice est dénoncé depuis Londres par un général presque inconnu, Charles de Gaulle. C'est le prélude à l'organisation d'une résistance extérieure autour de la France libre. Sur le territoire national, particulièrement en zone occupée, une première résistance voit le jour. Elle se manifeste par des actes isolés de petits groupes (tracts, journaux clandestins, renseignement, aide à l'évasion...). Avec le temps, cette résistance se structure au sein d'organisations : réseaux spécialisés dans des opérations paramilitaires ou qui mènent des opérations politiques. En février 1943, l'instauration du STO (Service du Travail Obligatoire) entraîne la création des maquis formés par les jeunes qui le refusent.

## VAILLY DANS LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Au début de la Seconde Guerre mondiale, Vailly compte un peu plus de 700 habitants. Le maire est Joseph Chatelain (dit Joseph au Glaude) du hameau de Sous-la-Côte (lieu-dit « la Croix »). Comme partout en France, beaucoup d'hommes, âgés de 20 à 48 ans, ont été mobilisés. Les plus jeunes, les plus âgés et les femmes doivent donc redoubler d'efforts pour maintenir l'activité des fermes et des champs. Les emplois communaux sont également impactés. Ainsi, deux des trois cantonniers, Jean-Marie Bouvier (Marphoz) et Victor Morel (Marphoz), sont remplacés par Eugène Charles-Mangeon (Canivet) et François Trabichet (dit François à Jérémie / la Côte d'en Haut). L'ancien secrétaire de mairie, Louis Détry (dit Ouisse / Chef-Lieu) reprend du service afin de remplacer l'instituteur André Cons. Par ailleurs, la commune contribue également à l'effort de guerre avec la réalisation d'une coupe de bois extraordinaire à la Paraz pour les besoins de l'armée en février/mars 1940.

Après la défaite et la signature de l'armistice du 22 juin 1940, on ne dénombre aucune victime parmi les Vaillierands mo-

bilisés mais quatorze sont prisonniers en Allemagne. Les familles concernées et la municipalité s'organisent donc pour leur venir en aide avec l'envoi de colis. Dans les hameaux, face aux pénuries et aux réquisitions, la principale préoccupation est de se nourrir. Toutefois, la solidarité et l'entraide permettent de surmonter certaines difficultés. La vie sociale tourne également au ralenti. Les rassemblements festifs sont interdits, l'Union instrumentale cesse de faire raisonner ses instruments. Par décret du 24 août 1940, les associations d'anciens combattants sont dissoutes et remplacées par la légion française des combattants. L'État français lui assigne comme mission de « régénérer la Nation, par la vertu de l'exemple du sacrifice de 1914-1918 ». Une légion est ainsi créée à Vailly en mai 1941.

Dans ce contexte si particulier, la ferveur religieuse trouve un nouvel élan comme l'attestent les nombreux dons pour la rénovation de la chapelle d'Hermone en 1940. Néanmoins, la vie paroissiale va être considérablement bouleversée par l'incendie de l'église du 28 octobre 1941. La reconstruction de l'édifice devient alors la principale préoccupation de la municipalité, reléguant au second plan les projets de construction de nouvelles routes pour les Aix et pour Plampéry. Le 9 novembre 1941, l'estimation du montant des travaux pousse la municipalité à refuser une réquisition de 300 stères de bois de chauffage ordonnée par le Préfet. Ce dernier demande alors que ce bois soit prélevé sur les particuliers. Le maire finit par céder et accepte la réalisation des prélèvements dans la forêt communale afin de ne pas accroître les souffrances de la population. Malgré tout, cet acte d'opposition semble avoir laissé des traces car le 18 mars 1942, le Préfet annonce la dissolution du Conseil municipal de Vailly et son remplacement par une délégation spéciale composée de trois membres et présidée par Célestin Charles, gérant de la scierie du Sautieux et qui a déjà exercé les fonctions de maire entre 1925 et 1935. Le rôle des délégations spéciales est de gérer les affaires courantes de la commune et d'exécuter les ordres provenant de la préfecture. A Vailly, cette délégation va surtout poursuivre les projets et démarches initiés par leurs prédécesseurs : la reconstruction de l'église et l'aide aux plus démunis.

Toutefois, la situation s'obscurcit davantage à partir du 11 novembre 1943. Les Allemands franchissent la ligne de démarcation et désormais, toute la France est occupée. En Haute-Savoie, cette occupation est d'abord italienne, puis allemande à partir du 9 septembre 1943. La présence de ces troupes d'occupation et l'intensification de la politique de collaboration menée par l'Etat français constituent alors un terreau propice au développement de la Résistance.

## LA NAISSANCE DU CORPS FRANC « DE GRIFFOLET D'AURIMONT »

Le développement et l'encadrement de la Résistance dans la vallée du Brevon est liée à l'arrivée d'un homme : Jacques De Griffolet d'Aurimont. Originaire de la Dordogne, il s'engage à 18 ans au 7<sup>e</sup> bataillon de chasseurs alpins (BCA) à Albertville, après de solides études chez les Jésuites. Il est

promu sergent-chef en 1938 et effectue la campagne 1939-1940 au 189<sup>e</sup> bataillon alpin de forteresse (BAF), avec le grade d'aspirant. Affecté au 27<sup>e</sup> BCA dans l'armée d'armistice, en juillet 1940, il commande une section de la 4<sup>e</sup> compagnie de haute montagne avant d'être démobilisé en novembre 1942, avec le grade de sous-lieutenant. C'est ainsi qu'il décide de rejoindre la Résistance.



Jacques De Griffolet d'Aurimont

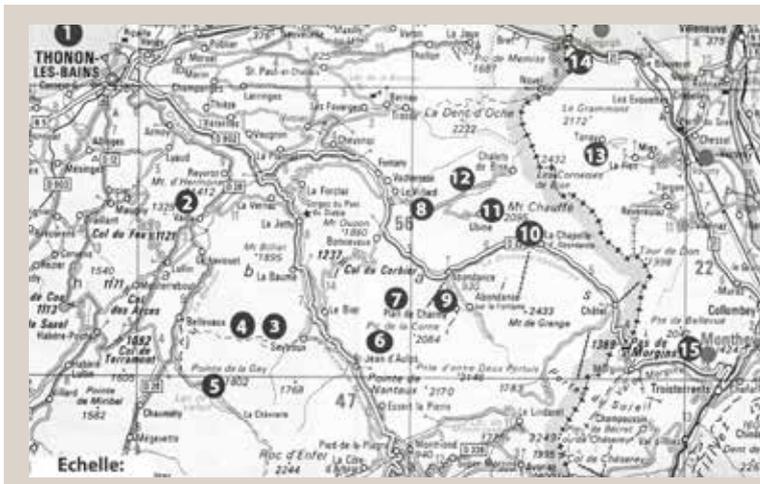
Jean Vallette d'Osia, responsable de l'Armée secrète (AS) en Haute-Savoie, le nomme d'abord chef du secteur AS de la haute-vallée de l'Arve. Au début du printemps 1943, il est arrêté par la police politique italienne, l'OVRA (Organisation de vigilance et de répression de l'antifascisme), puis relâché faute de preuves. On le retrouve à l'été 1943 dans la région de Chamonix où il encadre des maquis. Surnommé « Jérôme », il devient au cours de l'automne le chef des maquis qui se sont constitués à Vailly, Bellevaux et Saint Jean-d'Aulps autour d'anciens militaires, de réfractaires au STO ou de simples patriotes. Il a pour adjoints Joseph Diot, dit "Jean", ainsi que Georges Buchet et Georges Aragnol, anciens sous-officiers du 27<sup>e</sup> BCA. Le 8 février 1944, quelques jours après la proclamation de l'état de siège

en Haute-Savoie, il s'installe à Vailly, sans doute à l'hôtel Duchêne au Chef-Lieu où il avait déjà ses habitudes, mais aussi à la Follaz et dans les différents alpages (les Boëufs, le Plaine, Panteray), afin d'être au plus près de ses hommes. Le 9 mars, il reçoit l'ordre de monter en renfort au plateau des Glières. Il y parvient avec son groupe dans la nuit du 12 au 13 mars et intègre la section « Verdun ».

Le capitaine Maurice Anjot, successeur de Tom Morel à la tête du maquis des Glières, lui confie la mission d'adjoint tactique, chargé de le seconder dans la définition des besoins et l'inspection des positions de combat. Il organise ainsi les défenses du côté de la vallée du Borne. Au moment du décrochage, il rejoint le groupe FTP « Franquis » dans la nuit du 28 au 29 mars pour tenter de traverser le dispositif très dense de la Milice dans la vallée de la Luaz. Un engagement se produit au cours duquel De Griffolet est tué. Le groupe « Franquis » réussit à franchir les positions miliciennes, mais perd quatre autres maquisards dans l'engagement. De retour à Vailly, les rescapés de la section « Verdun » retrouvent Jean Diot qui prend ainsi la tête du groupe rebaptisé « corps franc De Griffolet d'Aurimont ». Une partie de leur armement est mise en lieu sûr mais suite à une dénonciation, la Milice parvient à s'en emparer quelques jours plus tard.



Maquisard à l'alpage du Plaine



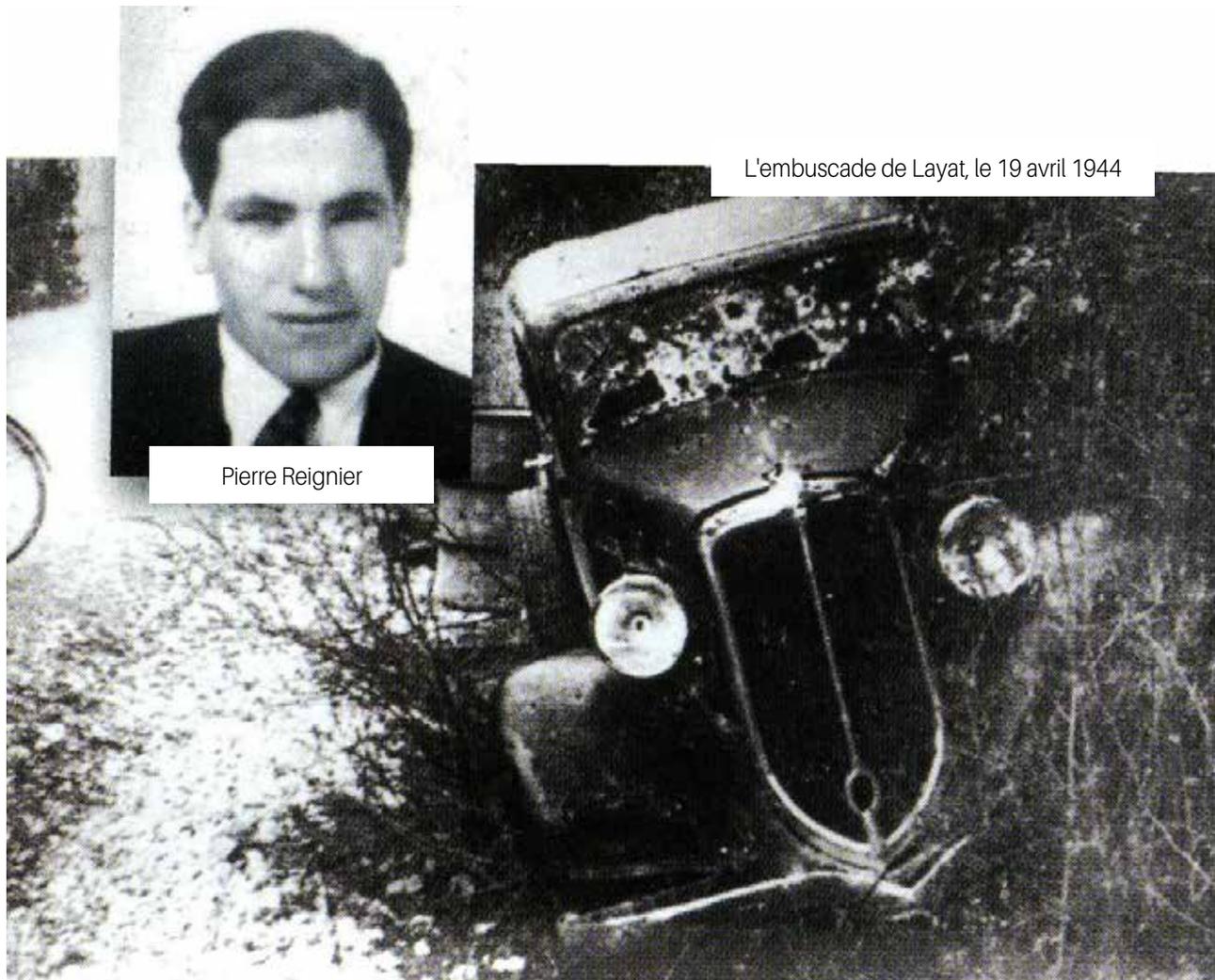
Les Résistants mènent une vie itinérante : traqués par la milice, les GMR (Groupes Mobiles de Réserve), les Allemands, à la merci des dénonciations, ils doivent sans cesse se déplacer pour assurer leur sécurité et accomplir leurs diverses missions. L'itinéraire suivi par le célèbre Résistant thononais Pierre Barone entre décembre 1943 et le 18 août 1944 l'illustre parfaitement.

## DE LA RÉPRESSION À LA LIBÉRATION

Après la réduction du maquis des Glières, le Chablais apparaît aux yeux du colonel Georges Lelong (Intendant de police et Directeur du maintien de l'ordre en Haute-Savoie) comme le principal foyer de résistance. Ainsi, la milice est particulièrement bien informée sur la situation dans la vallée du Brevon où l'armée secrète est solidement implantée. Son principal informateur s'appelle Bourdon. Ce dernier, fils d'officier, originaire de Dijon est en vacances dans la vallée avec sa grand-mère, sa mère et sa sœur. Photographe amateur, il photographie à leur insu les gars du maquis qui transitent dans les villages, généralement en mission de ravitaillement.

Le 5 avril 1944, suite à une dénonciation, une expédition militaire a provoqué l'arrestation de quatre maquisards à Vailly, à l'hôtel Duchêne et au Lavouet : Gilbert Charles (Armoiy), Fernand Jolly (Pimberty / Lullin), Pierre Legrand (Dijon) et Georges Aragnol (Lyon). Ils sont livrés aux Allemands et déportés : seul Georges Aragnol reviendra des camps de la mort. Le mercredi 19 avril, accompagnés de leur informateur, les miliciens pensent récidiver. Ils arrivent à Bellevaux vers 15h, à bord d'une Mathis type TY, voiture dérobée au maire du Lyaud, Alfred Ruptier qui a échappé à l'arrestation. Guidés par un jeune cultivateur qui vient de s'engager dans la Milice, ils se rendent chez le boucher où travaille un jeune résistant, Pierre Reignier, originaire de Montélimar. Celui-ci subit un violent interrogatoire mais ne parle pas. Les miliciens décident de l'emmener après avoir mis la main sur un stock d'essence que l'ingénieur des Ponts et Chaussées de

Saint-Jean-d'Aulps avait remis au maquis. Au cours de cette récupération, ils ont été repérés par un responsable de l'A.S., Xavier Fuchet qui réussit à alerter Jean Diot. Aussitôt, ce dernier met en place une embuscade au lieu-dit « Layat ». Les maquisards de l'AS disposent d'un fusil-mitrailleur que leur a remis quelques jours plus tôt le chef F.T.P. Trottet à Boège. Vers 17h, la voiture des miliciens suivie de deux motards débouche au tournant de la route. Les maquisards ouvrent le feu. La voiture dérape et percute les rochers. Les miliciens Claude et Jean Fillion tentent de fuir. Le premier est abattu au bord du Brevon. Jean parvient à s'échapper en récupérant un vélo au hameau des Charges et gagne les Excoffons où il passera la nuit. Le feu a cessé. Les maquisards s'approchent et découvrent les cadavres de deux autres miliciens originaire de Champanges et de Vinzier, deux francs-gardes, mais aussi celui de leur camarade Pierre Reignier. Bourdon, le photographe amateur, blessé, semble mort. En réalité il n'est qu'évanoui. Jean Diot ordonne le repli de ses hommes. Lorsque les gendarmes de Lullin arrivent sur les lieux, ils découvrent Bourdon revenu de son évanouissement. Soigné, il deviendra inspecteur au maintien de l'ordre, franc-garde volontaire avant de s'engager en Allemagne dans la Waffen SS et d'être condamné à mort par contumace par le tribunal de Chambéry. Le rapport du capitaine de gendarmerie Chevallier de Thonon confirme la mort de cinq miliciens, de leur prisonnier et la blessure de Bourdon : « L'enquête est en cours. Pour le moment, aucun renseignement précis sur l'identité des agresseurs n'a pu être recueilli. Il s'agit vraisemblablement d'une bande de terroristes signalée dans la région, qui, traquée depuis quelques temps par



Pierre Reignier

L'embuscade de Layat, le 19 avril 1944

les forces du maintien de l'ordre, se déplace constamment pour échapper aux recherches dont elle fait l'objet (...). Cette affaire par sa gravité a soulevé une certaine émotion dans la population. » Le lendemain, les recherches commencent sous le commandement du colonel Lelong qui a rassemblé toutes les forces dont il dispose dans la région, une centaine de miliciens et de G.M.R. qui investissent la vallée du Brevon. Bien entendu, les maquisards ont quitté les lieux. L'opération tournera court. Six personnes arrêtées seront relâchées, faute de preuves.

Quelques semaines plus tard, le corps franc « De Griffolet » va jouer un rôle important dans la libération de Thonon. Jean Diot devient le chef de l'opération qui aboutit à la capitulation de la garnison allemande cantonnée dans le château de Rives.

## « UN VILLAGE FRANÇAIS »

Durant cette période agitée, la vie de notre village suit son cours. Les travaux de l'église sont achevés à la fin de l'année 1942 mais comme l'indique Célestin Charles dans une délibération du 7 décembre de cette même année, « les finances communales ont été épuisées par le paiement de ces réparations ». La délégation spéciale utilise alors ses ressources forestières pour les renflouer et réduit drastiquement ses dépenses. Ce qui n'empêche pas les gestes de solidarité. Ainsi, le 27 avril 1943, une somme de 3 000 francs est allouée aux sinistrés du glissement de terrain de Vallon à Bellevaux.

En février 1943, suite à l'instauration du STO, de nombreux jeunes comme Victor Trabichet (Marphoz) refusent de partir en Allemagne et fuient la vallée pour travailler en forêt. Avec l'arrivée des Résistants, d'autres décident de prendre les armes. C'est le cas de Jean Chauderon qui, malheureusement, sera arrêté puis fusillé à Vieugy le 15 juin 1944. Il paraît vraisemblable que la présence des maquisards dans notre village ait suscité la peur, ou du moins des inquiétudes, car la plupart ne sont pas originaires de notre région. Malgré tout, l'entraide s'organise clandestinement. Ainsi, Célestin Charles délivre et signe de fausses cartes d'identité. Louis Morel-Vulliez (dit Lanla au Lavouet) est chef de sizaine : il doit rassembler six hommes et organiser le ravitaillement des différents groupes réfugiés dans les chalets (au Plaine, au Col du feu, à Très-le-Mont). Il devient président du MLN (Mouvement de Libération National) au terme de ses engagements. Aux Charges d'en Haut, les habitants aident les Résistants à sortir un véhicule dissimulé et embourbé dans les marécages.

Les femmes ne restent pas inactives : Hélène Morel-Vulliez (au Lavouet) travaille chez madame Lantoine de Lullin qui recevait des toiles de parachutes et des couvertures. Avec ce tissu, elle taille des pantalons et des foulards sur lesquels une croix de Lorraine est brodée. Ces vêtements sont ramenés à pied jusqu'au Lavouet et sont ensuite transmis aux rescapés des Glières. Certaines familles, comme celle de Joseph et Adélaïde Chevallet ou de François et Rosalie Stehlin (à la Côte d'en Haut), recueillent pendant quelques semaines des enfants, souvent d'origine juive, avant leur prise en charge par les filières de sauvetage. Au lendemain de l'embuscade de Layat, alors que les Allemands investissent la vallée, l'institutrice Jeanne More-Chevillet, négocie et évite certainement la destruction du hameau du Lavouet. Après le débarquement en Normandie du 6 juin 1944, la

peur change de camp. Les Résistants se font moins discrets et préparent les combats de la libération. Symboliquement, le 14 juillet, ils défilent dans notre village et font une prise d'armes assez solennelle au milieu du carrefour du hameau de Sous-la-Côte. Le 16 août, la libération de Thonon marque également celle de notre commune. Le 11 septembre, en attendant l'organisation de nouvelles élections, le Comité d'arrondissement de libération nationale installe la délégation municipale de Vailly. Elle est présidée par Pierre Meynet. Les 29 avril et 13 mai 1945, les électeurs et les électrices sont convoqués pour les élections municipales. Le 19 mai, Célestin Charles est élu maire et pour la première fois, une femme, Elisa Bouvier, siège au conseil municipal.



Le corps franc De Griffolet d'Aurimont défilant Sous-la-Côte, le 14 juillet 1944

## QUAND LA GUERRE BOULEVERSE LES DESTINS...

### Chauderon Jean (1910 - 1944) : Résistant

Son père Victor Chauderon et sa mère Célestine, née Chevallet, sont cultivateurs à la Côte d'en Bas. Suite au décès de son père, Jean et ses sœurs, Clémentine et Eugénie, sont recueillis par leur oncle, Jean-Louis (dit Jean Nono) et poursuivent l'activité de la ferme familiale. Par patriotisme, il entre dans la Résistance aux côtés de gens comme Germain Vernaz, de Reyvroz. Le 25 mai 1944, la Milice française et les Allemands lancent une grande rafle contre ceux qu'ils considèrent comme des « terroristes ». Alors qu'il travaille à la scierie du Sautieux, il est arrêté puis amené à Annecy et interné à l'école prison Saint-François. Il est exécuté le 15 juin au Pré Dalle à Vieugy et comme le maire n'a aucune information sur son identité, il écrit : « ... individu de sexe masculin, paraissant âgé de 35 ans à 40 ans, mesurant un mètre quatre-vingt de taille, aux cheveux bruns, atteint de calvitie frontale, moustache brune à l'américaine, rasé de frais ayant deux fortes incisives à la mâchoire supérieure. Il était vêtu d'une veste grise rapiécée, d'un gilet de velours, d'une chemise grise, d'un pantalon bleu à rayures marron et d'une ceinture de flanelle marron. Les pantalons étaient tenus par une ceinture de cuir tressé. Il était chaussé de bons brodequins et portait une paire de chaussettes de laine blanche et était coiffé d'une casquette grise et blanche usagée... »

Il est reconnu « Mort pour la France » le 6 mai 1945. A propos de ses obsèques le 6 décembre 1944, le Messenger



Le corps franc de Griffolet d'Aurimont au lendemain de la libération de Thonon (assis, au centre, Jean Diot)

Patriotique écrit : « M. Trabichet au nom du C.D.L. et de la Municipalité dit la vie de combat et le patriotisme du disparu... M. Mériguet, président du Comité de Libération d'arrondissement retraça les méfaits de la Milice dans la région. Jean Chauderon a connu les tortures du fascisme italien, du fascisme allemand et, ô honte, celle du fascisme français. Il a trouvé le chemin des cœurs en adressant un vibrant appel à l'union... » Un monument du souvenir est édifié après la guerre, en 1948, sur les lieux des fusillades de Vieugy. Quant à Jean Chauderon, son nom est également gravé sur le monument aux morts de Vailly.

#### **Chatelain Joseph (1921 - 1993) : Français libre**

Joseph Chatelain est né le 20 juillet 1921 à Vailly. Son père, François-Xavier Chatelain (dit la Peune), et sa mère Marie, née Trabichet, sont cultivateurs à la Côte d'en Haut. En juin 1941, il s'engage dans la Marine nationale à Toulon. De juillet 1941 à mars 1943, il est canonnier à bord du « Richelieu ».



Joseph Chatelain, français libre

Le 19 mars 1943, il signe à Londres son engagement dans les Forces Navales de la France Libre. Il sert à bord de la frégate « l'Aventure » jusqu'en juin 1944, date à laquelle il rejoint le Régiment blindé de Fusiliers marins (RBFM) de la 2<sup>e</sup> Division blindée avec lequel il combattra en France et en Allemagne. Il est démobilisé en septembre 1945. Il est décédé à Albertville le 5 décembre 1993. Il est décoré de la Croix de guerre avec une citation.

#### **Chatellain Raymond (1899 - 1945) : Résistant**

Raymond Chatellain (parfois orthographié Chatelain) est né le 30 août 1899 à Vailly. Il est le fils de Julien Chatellain, alors âgé de 27 ans, et de son épouse Césarine Chevallet, âgée de 29 ans, cultivateurs au hameau de la Côte d'en Haut. Mobilisé en avril 1918, il participe à l'occupation de la Rhénanie en 1920-1921. A son retour, il vit à Neuilly-sur-Seine et épouse Marie-Louise Argoud le 2 février 1924. Il revient en Haute-Savoie en 1927, à Thonon, au 35 Grand Rue. Il exerce plusieurs professions : employé d'hôtel puis aide-chaudronnier en 1937.

Selon le Mémorial de l'oppression, il est arrêté à Serraval le 12 janvier 1944 puis violemment torturé par des soldats allemands qui le laisse pour mort. Raymond doit être emmené à l'hôpital de Thonon-les-Bains. C'est là qu'il décède le 11 mars 1945. Déclaré « Mort pour la France » le 18 août 1948, son nom est gravé sur le Mur du Souvenir, monument aux morts de Thonon-les-Bains.

#### **Diot Joseph, dit Jean (1918 - 2012) : Résistant**

Il est né le 18 juillet 1918 à Saint-Nizier le Désert dans le département de l'Ain. Son père, combattant revenu gazé de la Première Guerre mondiale, disparaît alors que Jean vient d'avoir sept ans. Ce traumatisme le marquera à vie. Sa maman reste veuve avec sept enfants. Après son certificat d'études, il entre en apprentissage et se retrouve dans l'industrie mécanique à Saint-Etienne. C'est là qu'il est mobilisé en 1939 au 405<sup>e</sup> régiment d'artillerie à Sathonay. A la fin de la guerre, il se trouve au camp de la Courtine où il entend l'appel du général de Gaulle.

De retour à Saint-Etienne, il est contacté par l'un de ses anciens officiers et rejoint le mouvement de résistance Combat.

Se sentant en insécurité, il se réfugie à Thonon chez l'une de ses sœurs et aussitôt prend contact avec Marius Baud et Gaston Mériguet, responsables des MUR (Mouvements Unis de la Résistance). Après un interrogatoire serré, ils lui proposent de devenir l'agent de liaison de Jacques De Griffolet d'Aurimont. A ce titre, il assurera de nombreuses liaisons avec les responsables AS de la région annécienne. Alors que son groupe rejoint le plateau des Glières, il reçoit l'ordre de rester à Vailly. Après la mort de Jacques De Griffolet d'Aurimont, il devient le chef du corps franc de la vallée du Brevon. Le 19 avril 1944, il commande l'embuscade de Layat et le 3 juillet, il est à la tête d'une opération réalisée en pleine ville de Thonon pour libérer un certain nombre d'otages résistants. Suite à son rôle décisif dans la libération de la capitale chablaisienne, son unité, toujours sous son commandement, poursuit le combat dans le secteur de Fort l'Ecluse, puis en Savoie, face à la 93 Africa Corps. Il reste encore deux ans dans l'armée, au 13<sup>e</sup> BCA.

Quand il retrouve la vie civile, il épouse en 1947 Odile, la fille de Célestin Charles, maire de Vailly. Ensemble, ils s'installent à Thonon. Il devient conseiller municipal aux côtés de Georges Pianta de 1957 à 1967, puis directeur de la station d'épuration de 1970 à 1983. La retraite va lui permettre de se consacrer davantage à son sport, la montagne, et naturellement à la mémoire de la Résistance eu sein de l'Association Nationale des Anciens Combattants Volontaires de la Résistance.

#### **Edouard Favre (1890 - 1944) : Victime civile**

Edouard Favre est né le 29 décembre 1890 à Vailly. Il est le fils de Théodore, cultivateur et de Marie Bidal, ménagère,

domiciliés au hameau de Pimberty. Il se marie le 30 septembre 1911 à Reyvroz avec Franceline Vernaz. Il effectue son service militaire au 97<sup>e</sup> régiment d'infanterie du 9 octobre 1911 au 1<sup>er</sup> octobre 1913. Il est mobilisé le 3 août 1914 et passe au 30<sup>e</sup> régiment d'infanterie le 8 mars 1915. Il est fait prisonnier le 25 mars 1917 à Essigny-le-Grand, dans l'Aisne et part en captivité en Allemagne. Il est démobilisé le 25 juillet 1919 et se retire à Moirans (Jura). Il s'installe le 12 janvier 1924 à Crénans (Jura) comme fermier et puis devient cultivateur à Charchilla (Jura) en 1934.

Le 11 juillet 1944, les nazis lancent l'opération Treffenfeld contre les maquis de l'Ain et du Haut-Jura. Des éléments de la 157<sup>e</sup> division de réserve constitués principalement d'Ostruppen se jettent sur les villages du Haut-Jura et ne se contentent pas de faire la chasse aux maquisards. Ils terrorisent également la population.

Le 11 juillet 1944, deux colonnes de troupes se dirigent sur Moirans l'une par Meussia et l'autre par Brillat. Cette dernière rencontre un barrage au lieu-dit Le Moulinet où elle essuie des coups de feu. Une partie de la colonne monte vers le village de Charchilla et arrête 16 hommes sur son passage. Dix maisons sont incendiées. Les otages, dont Edouard Favre et son fils Marcel, sont conduits 400 mètres après le carrefour du "Gouillat" dans la côte de Moirans et sont fusillés dans un champ d'orge, au lieu-dit "la Petite tranchée", à 19 heures.

Les corps sont retrouvés le lendemain soir par un garde forestier et transportés dans le cimetière du village côté nord de l'église où ils sont inhumés dans une fosse commune. Le nom d'Edouard Favre figure sur le monument commémoratif, à Charchilla.

Le retour des prisonniers de guerre à Hermone



# LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

**SIGNALE TON FRELON**

**Vous suspectez la présence d'individus ou d'un nid de Frelons Asiatiques ?**

Prenez une photo et signalez votre suspicion sur le site : [www.frelonsasiatiques.fr](http://www.frelonsasiatiques.fr)

**FRELON ASIATIQUE**

**NID PRIMAIRE**

**NID SECONDAIRE**

**GDS**  
Auvergne  
Rhône-Alpes

Le frelon asiatique poursuit sa progression sur le territoire régional et départemental. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

## Plan de surveillance et de lutte régional et départemental :

Un dispositif de surveillance et de lutte, piloté par la FRGDS en Auvergne Rhône-Alpes (Fédération Régionale des Groupements de Défense sanitaire) et décliné en Haute-Savoie, vise à repérer et faire détruire les nids par des entreprises spécialisées avant la sortie des fondatrices (à la fin de l'automne), afin de maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable.

## Deux types de nids peuvent être observés :

- Les nids primaires : visibles dès les premiers beaux jours, au printemps.
- Les nids secondaires : visibles dès le début de l'été, correspondant à une délocalisation de la colonie qui abandonne le nid primaire, trop petit.

## Comment signaler un individu ou un nid ?

Toute personne suspectant la présence du frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : [frelonsasiatiques.fr](http://frelonsasiatiques.fr)
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »

**Pour lutter contre le frelon asiatique, apprenez à le reconnaître et SIGNALEZ SA PRÉSENCE !**

### Comment différencier le Frelon Asiatique du Frelon Européen ?

**Vespa Velutina** (Asian wasp): Tête noire et visage orangé, Thorax noir, Extrémité des pattes jaune, Abdomen noir avec une large bande orangée.

**Vespa Crabro** (European wasp): Tête rousse et visage jaune, Thorax noir et roux, Abdomen jaune avec des dessins noirs, Pattes rousses.

Le frelon asiatique (*Vespa velutina nigrithorax*) est classé comme espèce exotique envahissante. Il a un impact fort sur la biodiversité en raison de la prédation qu'il exerce sur de nombreux insectes, dont les abeilles. Il représente aussi une menace pour la santé publique.

En été, chaque colonie construit un nid de grande taille, généralement à la cime des arbres. En fin d'automne de nombreuses futures reines quittent le nid. Il faut les trouver et les détruire pour éviter la création de nouveaux nids, l'année suivante.

Le frelon asiatique n'est pas agressif envers l'homme, sauf quand la colonie est dérangée. Il est alors particulièrement dangereux. C'est pourquoi les nids doivent être détruits par des spécialistes.

Création Graphique : Bédélicie. 06 89 06 02 83. Impression : Bismont 0206. Ne pas être sur la voie publique.

**NID PRIMAIRE**

Endroit abrité (ruche vide, trou de mur, bord de toit...)

Début printemps

Orifice basal

Petite taille (taille d'un melon au maximum)

*Attention : peut être confondu avec un nid de guêpe*

**NID SECONDAIRE**

Début d'été

Cime des arbres, à proximité du nid primaire

Orifice de sortie petit et latéral

Sphérique à piriforme

Grande taille (jusqu'à 80cm de diamètre et 1m de haut)